Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 4 juin 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

projet de délibération

OBJET : Réfection du co-acceuil de Boeur
Marché de travaux par procédure ouverte
Cahier spécial des charges
Plan général de sécurité et santé (PGSS)
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 9 octobre 2023 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché " Réfection du batiment à Boeur en un co-acceuil " à SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Considérant le cahier des charges N°2023-003_CSC01 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 175.701,78 € hors TVA ou 212.599,15 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'année 2024, à l'article 835/724-60 (projet 20230138) ;

Considérant la communication du dossier au Receveur régional (Directeur financier) faite en date du 14 mai 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable émis par le Receveur régional (Directeur financier) en date du _____ ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

Par voix, pour abstention et opposition,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2023-003_CSC01 et le montant estimé du marché " Réfection du batiment à Boeur en un co-acceuil ", établis par l'auteur de projet, SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 175.701,78 € hors TVA ou 212.599,15 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : D'approuver le Plan général de Sécurité et de Santé (PGSS).

Article 3 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui est inscrit au budget extraordinaire de l'année 2024, à l'article 835/724-60 (projet 20230138) et est financé par emprunt.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

projet de délibération